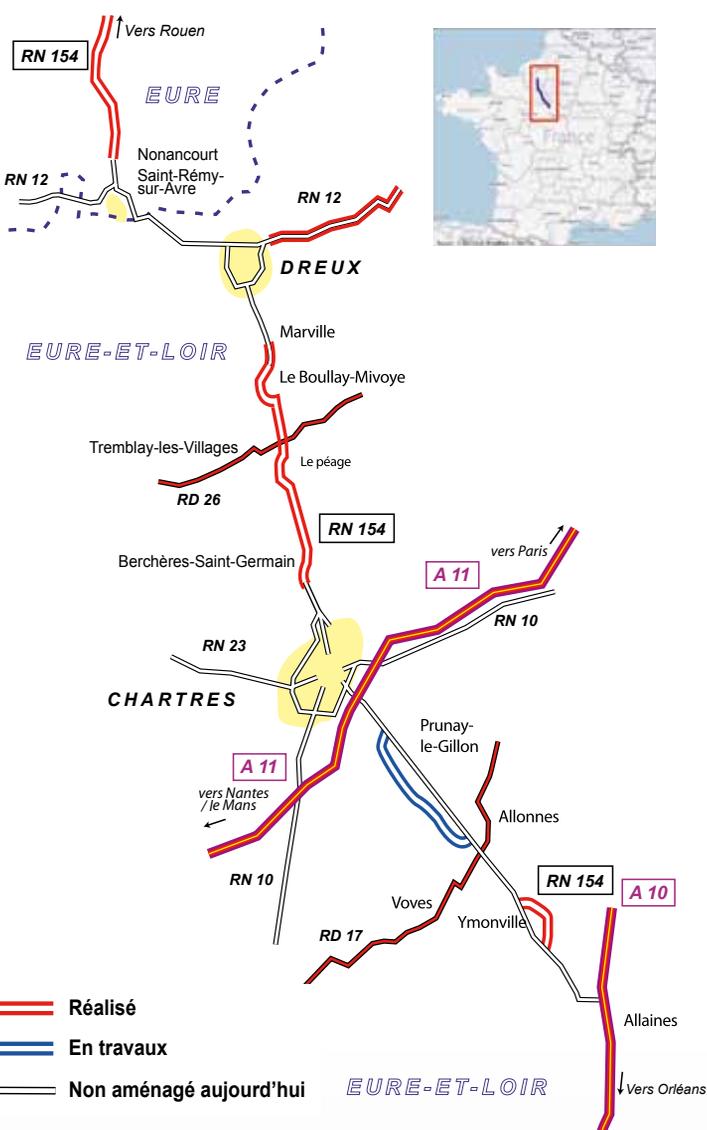


# RN 154 et RN 12

## Le projet d'accélération de l'aménagement à 2x2 voies par mise en concession

**Concertation publique**  
du 24 septembre au 19 octobre 2012

### LE PROJET



### UNE OPÉRATION ENGAGÉE DEPUIS 1994

La RN 154 et son tronçon commun avec la RN 12 représentent, entre l'autoroute A 13 et l'autoroute A 10, 150 des 220 km de l'itinéraire Rouen-Orléans.

**Aujourd'hui, environ 60 km de l'itinéraire situé entre Nonancourt et l'A10 dans le secteur d'Allaines restent à aménager.**

### LA MISE EN CONCESSION AUTOROUTIÈRE POUR ACHEVER L'AMÉNAGEMENT

Un débat public portant sur l'opportunité d'accélérer l'aménagement à 2x2 voies ainsi que sur les moyens d'y parvenir, a eu lieu entre le 12 octobre 2009 et le 28 janvier 2010.

**À l'issue du débat public, le recours à la concession autoroutière a été retenu pour terminer rapidement l'aménagement à 2x2 voies de la RN 154 et de son tronçon commun avec la RN 12.**



Le tronçon commun RN 154 et RN 12

Les études de mise en concession sont conduites sur :

- l'ensemble de l'itinéraire de la RN 154 entre Nonancourt (Eure) et le raccordement à l'A10 dans le secteur d'Allaines (Eure-et-Loir) ;
- son tronçon commun avec la RN 12, de l'est de Dreux à Nonancourt.

### LES PREMIERS RÉSULTATS DES ÉTUDES SOUMIS À LA CONCERTATION

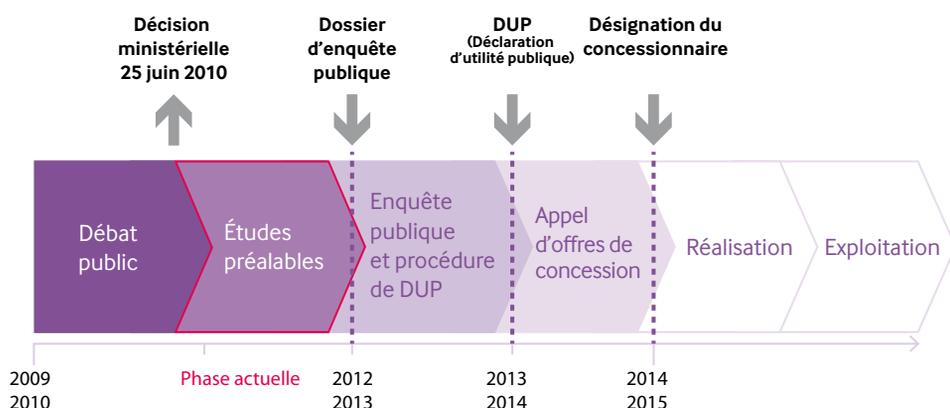
La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Centre (DREAL) a engagé les études du projet fin 2010. Elles vont se dérouler jusqu'à fin 2013, date visée pour la mise à l'enquête publique du projet.

**Les premiers résultats de ces études sont aujourd'hui disponibles et sont soumis à l'avis du public et des acteurs institutionnels au cours d'une première phase de concertation, qui se déroule du 24 septembre au 19 octobre 2012. Une deuxième phase aura lieu début 2013.**

# L'ORGANISATION DES ÉTUDES ET DE LA CONCERTATION

## L'ENSEMBLE DE L'ITINÉRAIRE AMÉNAGÉ À 2X2 VOIES À L'HORIZON 2018

### Le calendrier du projet



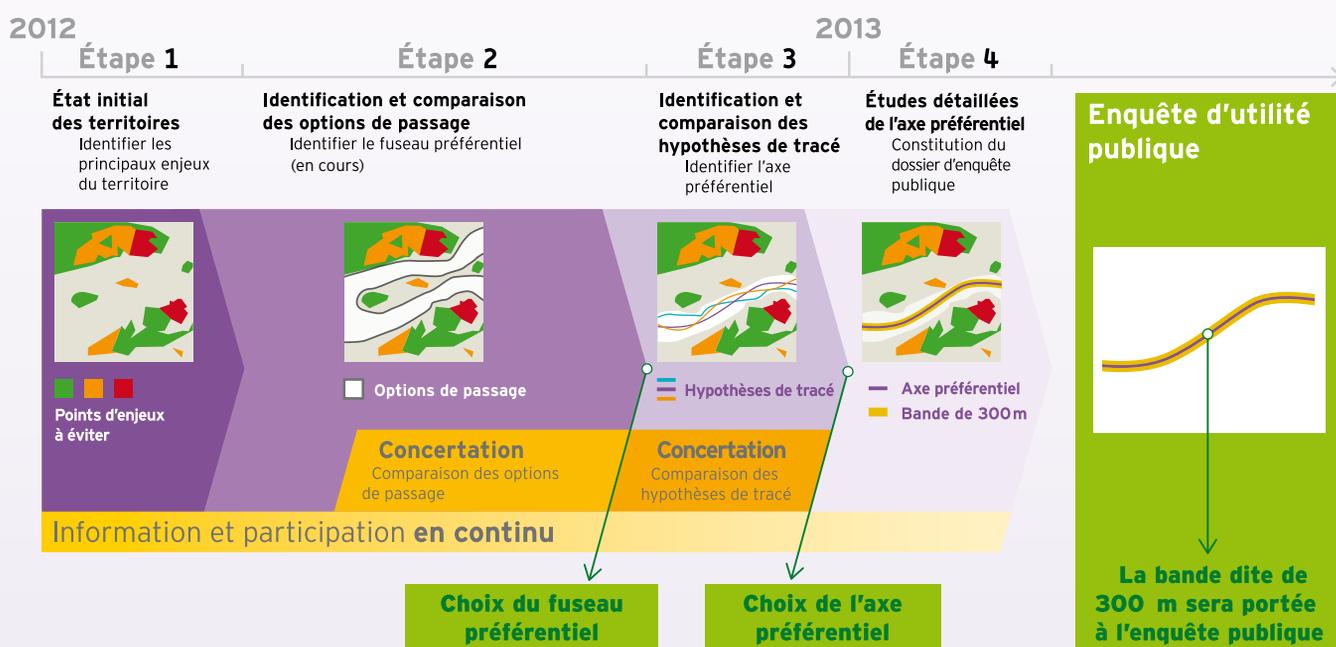
Les études menées en 2012 et 2013 doivent aboutir à une enquête publique, dont le lancement est prévu fin 2013.

À l'issue de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), le concessionnaire, choisi après un appel d'offres européen, engagera les travaux pour une mise en service de la 2x2 voies à l'horizon 2018.

## 2012-2013 : LES ÉTUDES ET LA CONCERTATION PRÉALABLES À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

### L'identification progressive d'une bande dite de 300 m

Pour les deux années à venir, la DREAL Centre va progressivement identifier un fuseau (bande large de 500 mètres à plusieurs kilomètres) puis un axe préférentiel pour le passage de la route. C'est cette bande dite de 300 m qui sera portée à l'enquête publique. Certains secteurs déjà à 2 x 2 voies nécessiteront uniquement une mise aux normes autoroutières et environnementales.



## Une démarche d'information et de concertation parallèle aux études et sous l'égide d'un garant

La DREAL Centre organise les études et le dialogue avec le public parallèlement. Cette démarche d'information continue sera marquée par deux phases de concertation qui permettront d'éclairer, d'abord le choix du fuseau préférentiel (la phase actuelle) puis celui de l'axe préférentiel (début 2013). Cette exposition s'inscrit dans le cadre de la première phase de concertation.

L'information et la concertation sont placées sous l'égide d'un garant, personnalité indépendante, que chacun peut consulter. Il est chargé de veiller au respect de l'information du public et au bon déroulement de la concertation jusqu'à l'enquête publique. Il ne se prononce pas sur le projet.

**Faites part de vos avis sur les options de passage (cf. panneau 7)**

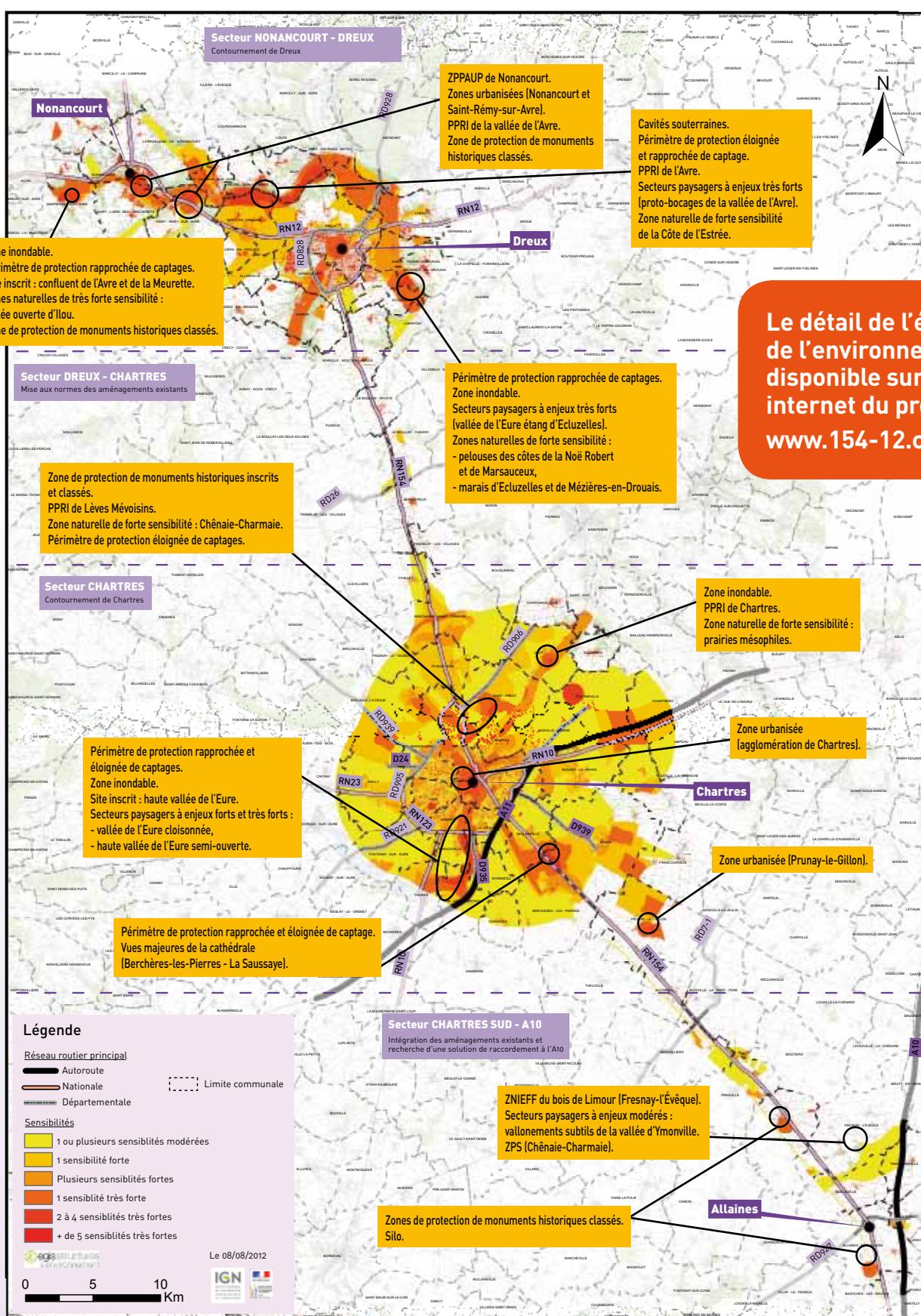
Le garant de la concertation est M. Jean-Yves Audouin (pour contacter le garant : [www.154-12.centre.gouv.fr](http://www.154-12.centre.gouv.fr)).

# L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## UNE 1<sup>re</sup> ÉTAPE POUR CONNAÎTRE L'ENVIRONNEMENT DU PROJET ET SES CONTRAINTES

Pour définir l'axe préférentiel du projet, la DREAL Centre procède en 4 étapes (cf. panneau 2). L'état initial de l'environnement est la première. Elle consiste à identifier les différentes zones de sensibilités du territoire et ainsi les principales contraintes pour le projet. Ce travail permet de déterminer des options de passage possibles (bandes larges de 500 mètres à plusieurs kilomètres) dans lesquelles le tracé de l'autoroute sera ensuite recherché.

### La synthèse de l'état initial de l'environnement



Le détail de l'état initial de l'environnement est disponible sur le site internet du projet [www.154-12.centre.gouv.fr](http://www.154-12.centre.gouv.fr)

La carte suivante est établie grâce à la superposition des différentes sensibilités de l'environnement suivant 4 grandes thématiques :

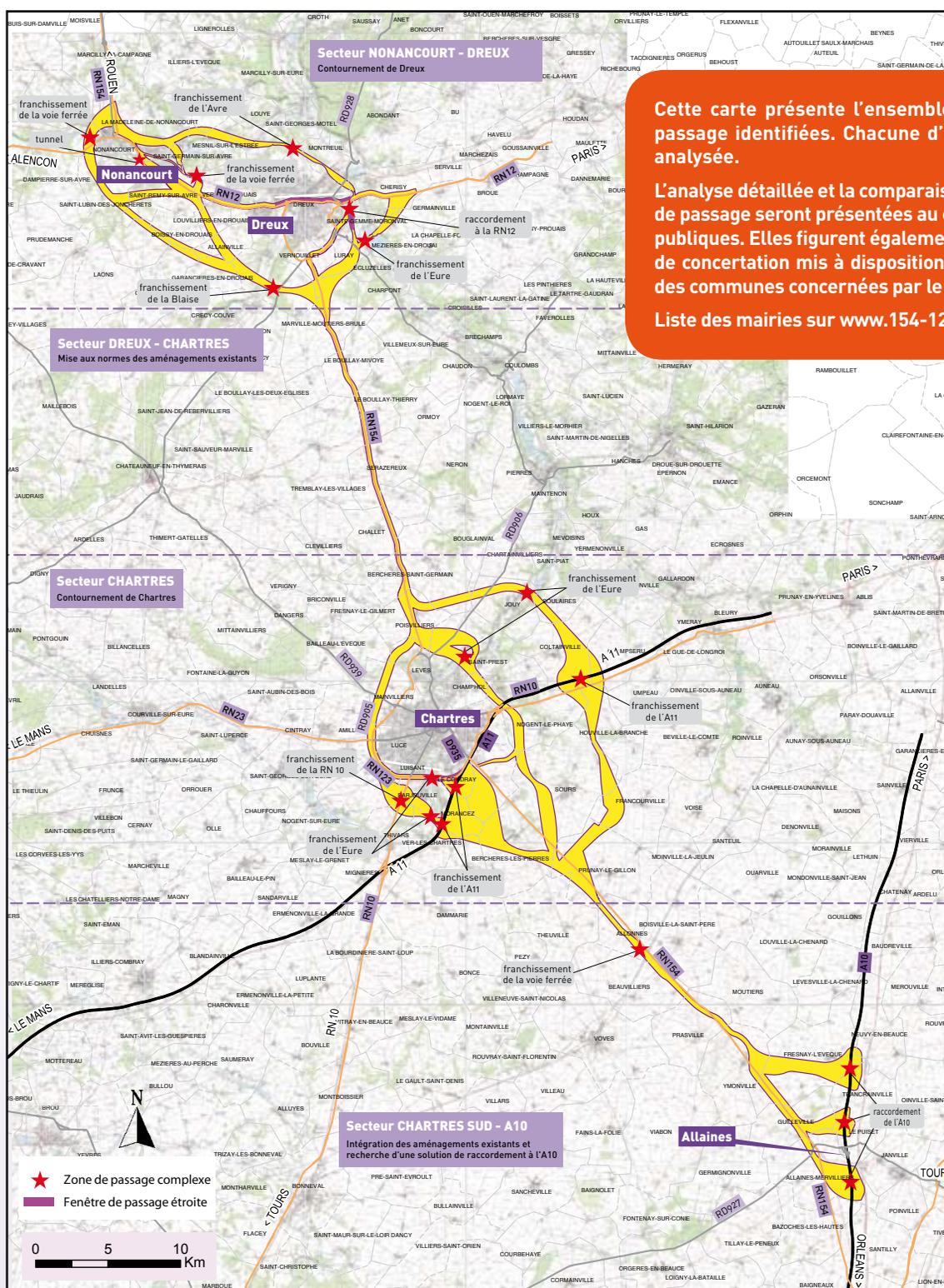
- les sensibilités liées au milieu naturel
- les sensibilités liées au milieu physique
- les sensibilités liées au milieu humain
- les sensibilités liées au patrimoine et au paysage

# LES OPTIONS DE PASSAGE IDENTIFIÉES

## UNE 2<sup>e</sup> ÉTAPE POUR IDENTIFIER PUIS COMPARER LES OPTIONS DE PASSAGE

Après avoir caractérisé les sensibilités du territoire, la DREAL Centre a recherché des options de passage possibles pour le projet, avant de les analyser et de les comparer pour identifier une unique option de Nonancourt à Allaines. C'est le fuseau préférentiel. Au sein de celui-ci, le maître d'ouvrage recherchera un tracé pour le projet.

### Les options de passage identifiées



Cette carte présente l'ensemble des options de passage identifiées. Chacune d'entre elles a été analysée.

L'analyse détaillée et la comparaison de ces options de passage seront présentées au cours de réunions publiques. Elles figurent également dans le dossier de concertation mis à disposition dans les mairies des communes concernées par le projet.

Liste des mairies sur [www.154-12.centre.gouv.fr](http://www.154-12.centre.gouv.fr).

### Une grille d'analyse spécifique pour comparer les options

La comparaison des options de passage tient compte d'une multitude de critères (impacts environnementaux, fonctionnalités, coût du projet, pour n'en citer que quelques-uns...).

Cette comparaison a été réalisée à partir d'un outil : **une grille d'analyse multicritères** construite en concertation avec le public et les acteurs institutionnels afin d'analyser objectivement les différentes options les unes par rapport aux autres.



**Concertation publique**  
du 24 septembre au 19 octobre 2012

## LES OPTIONS DE PASSAGE PRIVILÉGIÉES À CE STADE DES ÉTUDES

Après une analyse détaillée de l'ensemble des options de passage à l'aide de la grille d'analyse multicritères (cf. panneau 4), une synthèse a été réalisée. Celle-ci permet une comparaison des options les unes par rapport aux autres selon les réponses qu'elles apportent en termes de :

- **Fonctionnalités** (essentiellement l'attractivité du projet pour les usagers de la RN 154 - RN 12 actuelle et sa capacité à desservir le territoire) ;
- **Impact** sur les milieux naturels et humains ;
- **Concédabilité** (c'est-à-dire la capacité de l'ouvrage à être intégré dans un projet de concession) ;
- **Coût** de la réalisation de l'option.

**Plusieurs options sont privilégiées à ce stade des études.**

**Pour chaque option, une couleur est affectée à chaque critère d'évaluation : fonctionnalité, impact, concédabilité et coût.**

-  Option franchement moins favorable que les autres
-  Option moins favorable que les autres
-  Option dans la moyenne
-  Option plus favorable que les autres
-  Option franchement plus favorable que les autres

### NONANCOURT-DREUX

#### Option centre 1 – RN 12



##### Résultats de la comparaison

- Fonctionnalité 
- Impact 
- Concédabilité 
- Coût 

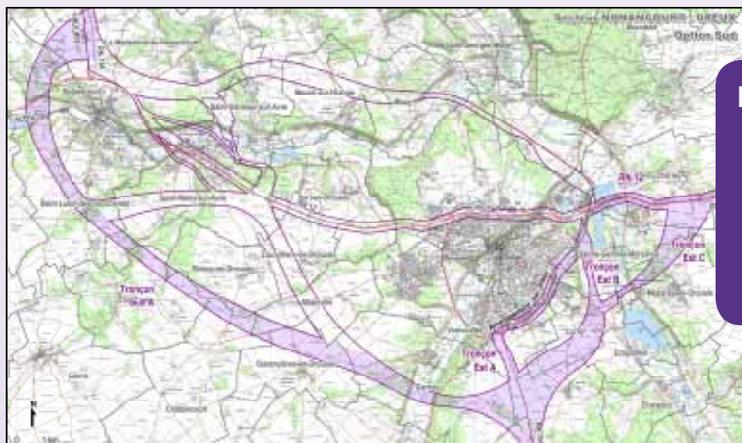
#### Option centre 2 – RN 12



##### Résultats de la comparaison

- Fonctionnalité 
- Impact 
- Concédabilité 
- Coût 

#### Option sud



##### Résultats de la comparaison

- Fonctionnalité 
- Impact 
- Concédabilité 
- Coût 

L'évaluation et la comparaison détaillées de l'ensemble des options de passage sont présentées dans le dossier de concertation disponible en mairie ainsi que sur le site internet du projet [www.154-12.centre.gouv.fr](http://www.154-12.centre.gouv.fr).

# LES OPTIONS DE PASSAGE PRIVILÉGIÉES À CE STADE DES ÉTUDES (SUITE)

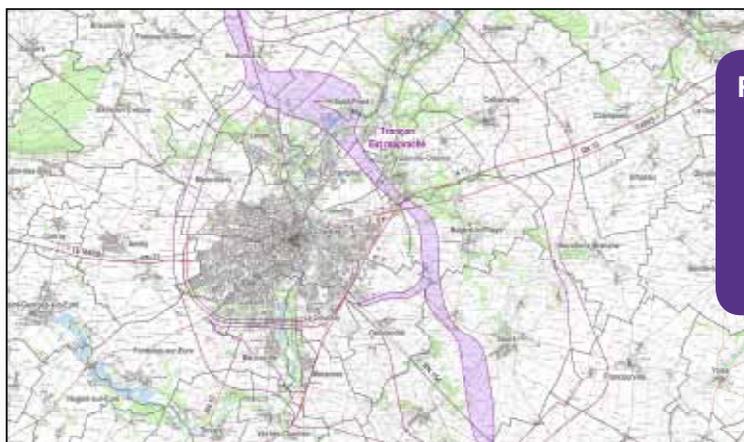
## DREUX-CHARTRES



Dans ce secteur l'aménagement existant sera réutilisé. Une simple mise aux normes autoroutières et environnementales (en application de nouvelles réglementations) est nécessaire.

## CHARTRES

### Option est rapprochée



#### Résultats de la comparaison

- Fonctionnalité ■
- Impact ■
- Concédabilité ■
- Coût ■

### Option ouest éloignée



#### Résultats de la comparaison

- Fonctionnalité ■
- Impact ■
- Concédabilité ■
- Coût ■

## CHARTRES SUD - A 10

### Option nord



#### Résultats de la comparaison

- Fonctionnalité ■
- Impact ■
- Concédabilité ■
- Coût ■

L'évaluation et la comparaison détaillées de l'ensemble des options de passage sont présentées dans le dossier de concertation disponible en mairie ainsi que sur le site internet du projet [www.154-12.centre.gouv.fr](http://www.154-12.centre.gouv.fr).



**Concertation publique**  
du 24 septembre au 19 octobre 2012

# EXPRIMEZ VOTRE AVIS SUR LE PROJET ET LES OPTIONS DE PASSAGE

La première phase de concertation portant sur les options de passage a débuté le 24 septembre 2012, avec la distribution d'un document d'information dans les boîtes aux lettres des communes concernées par le projet (liste des communes disponible sur le site du projet [www.154-12.centre.gouv.fr](http://www.154-12.centre.gouv.fr)). Jusqu'au 19 octobre, la DREAL Centre propose au public différentes solutions pour s'informer et recueillir les avis. Ces avis permettront de nourrir les études et d'éclairer la décision sur le fuseau préférentiel.

## LES OUTILS D'INFORMATION ET D'EXPRESSION À VOTRE DISPOSITION

Période/Dates	Actions	Comment s'exprimer ?
Du 24 au 29 septembre 2012	<b>1 document d'information</b> de 6 pages distribué dans toutes les boîtes aux lettres des habitants des communes concernées par le projet.	Lettre T incluse dans le document d'information.
Du 1 <sup>er</sup> au 19 octobre 2012	<b>1 dossier de concertation</b> présentant le détail des résultats d'études. Il est mis à disposition dans chaque mairie concernée par le projet. Il peut être transmis gratuitement sur simple demande auprès du maître d'ouvrage.	Site Internet <a href="http://www.154-12.centre.gouv.fr">www.154-12.centre.gouv.fr</a> , ou par courrier à la : DREAL Centre - SDIT 5 avenue Buffon - BP6407 45064 Orléans Cedex 2
Du 1 <sup>er</sup> au 19 octobre 2012	<b>6 expositions</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Centre culturel Oscar de Saint-Rémy-sur-Avre</li> <li>Hall d'accueil de l'Hôtel de Dreux Agglomération</li> <li>Salle du conseil municipal de la mairie de Tremblay-les-Villages</li> <li>Hôtel de Ville de Chartres, salle Jehan de Beauce</li> <li>Hall d'accueil de la mairie de Voves</li> <li>Mairie de Nonancourt (du 1<sup>er</sup> au 5 octobre 2012)</li> </ul> <p>Les expositions seront accessibles aux heures d'ouverture des lieux d'accueil.</p> <p>La DREAL Centre assurera, à certaines dates, une permanence sur les lieux d'exposition afin de répondre aux questions du public.</p>	Registres d'expression dans chaque lieu d'exposition.  <b>Permanences :</b> une 1/2 journée par semaine et par lieu. Voir le programme des permanences sur <a href="http://www.154-12.centre.gouv.fr">www.154-12.centre.gouv.fr</a>
Les 2, 4, 9 et 10 octobre 2012	<b>4 réunions publiques (à partir de 19 h)</b> <p>Le 2 octobre : Théâtre de Dreux</p> <p>Le 4 octobre : Salle Silvia Montfort à Voves</p> <p>Le 9 octobre : Gymnase Oscar à Saint-Rémy-sur-Avre</p> <p>Le 10 octobre : Salon Marceau de l'Hôtel de Ville de Chartres</p>	Questions pendant les réunions publiques (enregistrement des débats).

## LES RÉSULTATS D'ÉTUDES PRÉSENTÉS DANS UN DOSSIER CONSULTABLE EN MAIRIE

**1 dossier de concertation** présentant le détail des résultats d'études est disponible dans chaque mairie concernée par le projet (liste des mairies concernées sur le site [www.154-12.centre.gouv.fr](http://www.154-12.centre.gouv.fr)).



## UN SITE INTERNET POUR S'INFORMER ET S'EXPRIMER EN CONTINU

[www.154-12.centre.gouv.fr](http://www.154-12.centre.gouv.fr)

Le site internet du projet vous informe en continu sur le projet et l'avancée des études. Il permet également de contacter et/ou de questionner à tout moment la DREAL Centre ou le garant de la concertation.

